

**Les explications concernant les règles de la classification applicables jusqu'en novembre 2014 se terminent maintenant, la suite de la note concerne les règles de la nouvelle classification applicable sur la saison sportive 2015 (du 1er novembre 2014 au 31 octobre 2015)**

## **LA NOUVELLE CLASSIFICATION**

### **Applicable sur la saison sportive 2015**

**(du 1er novembre 2014 au 31 octobre 2015)**

#### **1 ère règle : Les concours**

Partant du principe que nous sommes la Fédération Française de Pétanque et de Jeu Provençal, ouvert à tous les licenciés féminins et masculins,

#### **Les licenciés marquent des points de classification**

- Dans tous les concours pétanque, promotion, jeu provençal, vétérans, féminin et masculin (sauf les jeunes dans les concours de leur catégorie)
- et les de moins de 32 équipes ou 32 participants. (exclus les saisons précédentes)
- le nombre d'équipes minimum obligatoire pour que le concours marque des points de classification dans "Gestion Concours" et "Geslico" est de 9 équipes ou participants).

#### **Les Genres de concours**

##### **Les points de classification seront marqués dans :**

- Tous les concours officiels au calendrier du comité ou de la ligue ou de la Fédération
- Les concours A et B
- Les concours Nationaux, Supra, Internationaux et événementiels inscrits au calendrier des nationaux

##### **Les concours exclus de la classification sont :**

- Les qualificatifs pour un championnat départemental
- Les concours à la mêlée
- Les concours en 3 parties et plus
- Les concours jeunes dans leur catégorie (cadet, minime, benjamin)
- La coupe de France
- Les championnats Nationaux des clubs
- Les concours événementiels hors calendrier des Nationaux
- Les concours du type Bol d'or

**Dans la suite de la note, quand vous lirez "licenciés" cela défini un licencié féminin ou un licencié masculin.**

## 2 ème règle : Les Elites

Les licenciés qui peuvent être "Elite" sont les seniors et juniors masculins et féminins.

Les jeunes - cadet, minime, benjamin - ne peuvent pas être "Elite" sauf si ils obtiennent un titre de champion hors de leur catégorie concours jeunes.

Les champions du Monde, les champions d'Europe seront **minimum** « honneur » à vie. Bien sûr, ils seront "Elite" mais plusieurs années après, en fonction de leur résultat, ils resteront "honneur" à chaque année de prise de licence.

Tout licencié champion, vice-champion ou demi-finaliste d'un championnat de France (sauf les Jeunes) sera classé « Elite ».

Tout licencié champion ou vice-champion de Ligue (sauf les Jeunes) sera classé «Elite».

Tout licencié champion départemental (sauf les jeunes) sera classé « Elite ».

Le licencié qui passe « Elite » une année, si il n'est pas maintenu l'année suivante, il sera « honneur » les 3 années suivantes.

## 3 ème règle : Les Honneurs

Les licenciés qui peuvent être "Honneur" sont les seniors et juniors masculins et féminins.

Les jeunes - cadet, minime, benjamin - ne peuvent pas être "Honneur" sauf si ils obtiennent des points de classification hors de leur catégorie concours jeunes.

Tous licenciés qualifiés à un championnat de France (sauf les Jeunes) seront classés minimum "Honneur".

Tous licenciés passeront "honneur" à partir du seuil suivant = 30% des licenciés ayant marqué des points de classification en 2015.

**Cette disposition sera amenée à évoluer suivant les résultats de 2015 pour la saison sportive de 2016.**

## 4 ème règle : Les Grilles

Nous mettons en place dans "Geslico" et dans "Gestion Concours" cinq grilles différentes, pour la saisie des concours et gérées automatiquement, soit :

La grille A : pour le promotion et le vétéran

La grille B : pour le jeu provençal

La grille C : pour la Pétanque en départemental et le championnat départemental

La grille D : pour un régional et le championnat de Ligue

La grille E : Pour les championnats de France, d'Europe, du Monde, pour le national, pour l'international et le Supra National

Dans "Gestion Concours" la grille retenue sera, soit celle de base, soit celle en fonction de la zone géographique des licenciés, elle ne pourra pas être modifiée.

Lors de la création d'un concours dans "Geslico" et suivant les critères de votre concours la lettre de la grille du concours viendra se mettre automatiquement.

Vous pouvez modifier cette lettre avec une lettre d'une grille supérieure ou si vous importez les résultats en provenance de "Gestion Concours" C'est la lettre retenue dans "Gestion Concours" qui sera indiquée soit d'un niveau inférieur soit d'un niveau supérieur ou alors les deux lettres correspondront..

### Exemple

Date	Club Organisateur	Mode	Nombre Equipes
<input type="text"/>	<input type="text"/>	Normal	<input type="text"/>
Jeu	Nature	Niveau	Catégorie
PETANQUE	TRIPLETTE PREMIER	départemental	
Grille de points			
C			



[Saisir Commentaire](#)

Dans "Gestion Concours" en bas de la feuille de résultat apparaît des informations concernant l'origine des participations, soit, des joueurs de leur département, de leur ligue ou des hors ligue (origine géographique des participants). Il faut impérativement que toutes les informations concernant les licenciés soient renseignées, car l'exploitation de ces informations va déterminer quelle grille sera retenue.

Ces informations vont aussi servir, l'année suivante, à vérifier la qualité des nationaux, internationaux et supranationaux.

Vous aurez sans doute remarqué que depuis la mise à jour annuelle, quand vous allez sur la fiche du licencié pour consulter ses résultats de 2013 et 2014, la configuration qui vient à l'écran est celle applicable sur 2015. Cela est tout à fait normal du fait que vous consultez un historique qui tient compte des nouveautés de programme mis en place lors de la mise à jour. Il n'est pas possible de maintenir deux programmes différents dans Geslico pour 2015.

## Précisions

**Le changement des règles de la classification n'entraîne pas une remise à zéro des compteurs. Un licencié "promotion" ou "honneur" qui a eu plus de 5 points de catégorisation en 2012 est donc "honneur" en 2013 - 2014 - 2015. Si en 2015, il est dans les 30 %, il sera "honneur" pour 2016 - 2017 - 2018. Si en 2015, il ne remplit pas les conditions de l'ancienne catégorisation (en 2013 - en 2014) et de cette nouvelle classification (en 2015), il redescendra "promotion" en 2016. Cela est valable pour les Elites qui ne le restent pas, ils redescendront "honneur" pour 3 ans.**

**Vous trouverez les cinq grilles jointes à ce document**

**Nous vous souhaitons une bonne saison sportive 2015**

**Le 23 novembre 2014 - Claude Stirmel, Didier Schmitt, Daniel Read**